



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 9 mai 2019		
Date d'affichage 9 mai 2019		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Adoption du projet scientifique et culturel de la médiathèque municipale</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, MAIRESSE Aude, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à BERTRAND Huguette,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude,
LACOURTE Gérard donne procuration à LAGIER Laure.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de son projet de médiathèque, la Commune doit définir les orientations culturelles et sociales, ses perspectives de fonctionnement, les politiques d'acquisition, d'animation et de services aux usagers de la médiathèque.

Ce document, nécessaire à l'obtention de subventions pour ce projet, permet de donner une meilleure visibilité du futur service. Sa mise à jour est ensuite l'occasion d'établir un bilan.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet scientifique et culturel (PSC) présente l'état des lieux de la médiathèque « actuelle ». Il présente également le projet d'installation de la « future » médiathèque dans une partie des communs du château, les objectifs généraux, les nouveaux services rendus aux publics, son fonctionnement...

Monsieur le Maire rappelle le Projet et ses orientations basées sur 4 axes :

- Faciliter l'accès à la médiathèque à tous les publics : offrir de nouveaux modes d'ouvertures dans la perspective de rendre de nouveaux services à une population dont les pratiques culturelles changent rapidement (nomadisme, développement des horaires de travail atypiques en particulier chez les publics les plus fragiles, etc.) ; proposer des portages à domicile aux personnes malades et/ou dépendantes, car les seniors constituent un lectorat très important.

- Élargir les missions de la médiathèque et monter en gamme sur les services : proposer des ateliers de partage du savoir et du savoir-faire (numériques, veillées, lectures, couvertures de livres, etc.). L'objectif est ici d'encourager la curiosité et de permettre aux publics d'expérimenter les apprentissages avec plaisir.

- Renforcer les synergies avec les acteurs locaux : renforcer les relations avec les Centre de Documentation et d'Information (C.D.I) des Collèges de la Commune (Le Castellans, Vallée du Gapeau) ; intervenir dans les maisons de retraite Les Figuiers et Félix Pey à la rencontre de nouveaux publics ; mener des actions dans les quartiers où sont implantées les structures de la Petite Enfance (crèches, RAM, etc.) ; proposer des actions en lien avec les partenaires locaux, et à cette fin recenser les ressources disponibles auprès du guide des associations locales afin de repérer celles avec qui il est envisageable de monter des projets.

- Symboliser et déployer l'identité culturelle de Solliès-Pont : devenir un véritable lieu de vie artistique et culturel dans le périmètre des salles Baboulène et Léon Vérane (Les Arts au Château), où sont exposées régulièrement des œuvres de peinture, de sculpture ou d'aquarelle de portée internationale, qui attirent un public toujours plus nombreux, ce qui favoriserait le croisement des publics ; s'inscrire pleinement dans le cadre de manifestations locales (Printemps des Poètes, Nuit des Bibliothèques, Semaine bleue, hommage aux auteurs locaux comme La Sinse, Jean Aicard, Paul Maurel, Thyde Monnier, etc.).

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le Projet Scientifique et Culturel de la médiathèque ci-joint,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

21 MAI 2019

30 MAI 2019



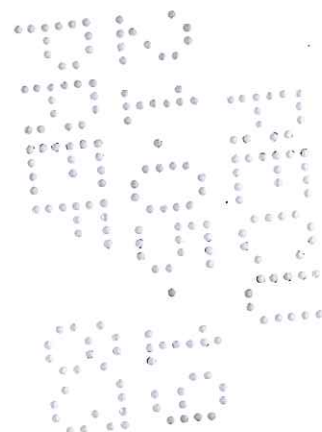


PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

COMMUNE DE Solliès-Pont

Projet de Médiathèque

2019



SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1. L'identité du territoire	p. 4
a) Le contexte territorial général	p. 4
b) Le contexte socio-économique	p.5
c) les pratiques culturelles	p.7
2. La bibliothèque actuelle	p. 9
a) Historique	p. 9
b) Statut et gestion de la bibliothèque actuelle	p. 9
c) Site et bâtiment	p. 10
d) Collections	p. 14
e) Les publics et les services au publics	p. 14
f) Diagnostic critique avec ses forces et ses faiblesses	p. 15
3. Le projet de création d'une médiathèque	p. 17
a) Le site et bâtiment	p. 17
b) Missions et enjeux	p. 19
c) Les collections	p. 19
d) Publics et services aux publics	p. 20
e) Moyens et fonctionnement	p. 22
Conclusion	p. 25
Annexes	p.26

La commune de Solliès-Pont se situe dans le Var, à 17 km à l'Est de Toulon. Elle est idéalement située, non loin de la côte, au débouché de la vallée du Gapeau, le fleuve côtier qui traverse la ville et marque son identité, et du sillon permien, dépression géologique qui permet la communication entre l'aire toulonnaise et le centre Var.

La commune de Solliès-Pont demeure une terre de carrefour entre le littoral et l'arrière-pays. Elle dispose d'attraits naturels remarquables, et a su préserver un équilibre entre l'activité agricole traditionnelle tournée vers l'arboriculture, l'horticulture et le maraîchage d'une part, les espaces naturels composés de collines arborées d'autre part, et une urbanisation maîtrisée.

Chef-lieu du canton de Solliès-Pont (incluant La Farlède, Solliès-ville, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Belgentier et nouvellement Cuers soit un bassin de population de 41605 habitants), la ville accueille plusieurs services publics : poste, gare SNCF, caserne des pompiers, etc. Elle est aussi le siège de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

Depuis 2000, Solliès-Pont est jumelée avec la commune piémontaise de Peveragno.

Avec ses 10 951 habitants Solliès-Pont se situe au 19ème rang des villes du Var. Son évolution est remarquable : alors que sa population a stagné autour des 3000 habitants pendant un siècle et demi, elle s'est multipliée par trois dans la deuxième moitié du XXème siècle. Le petit village rural a vu son environnement évoluer parallèlement au développement de l'habitat périurbain : la population de l'agglomération toulonnaise vient vivre ici de plus en plus nombreuse, dans la vallée du Gapeau dont elle apprécie le charme paisible. Solliès-Pont se développe aujourd'hui en s'efforçant de préserver son identité, entre tradition et modernité.

Dans le même temps, le nombre d'enfants scolarisés s'est également accru avec près de 2200 enfants répartis dans cinq écoles maternelles, cinq écoles élémentaires, et deux collèges.

Depuis plus de 10 ans maintenant, la municipalité a donc opté pour une stratégie de développement et de réponses aux besoins des nouveaux habitants en termes de services, d'infrastructures (voiries et réseaux divers), de superstructures (construction des maisons associatives, centre de loisirs, accueil des jeunes et relais d'assistantes maternelles...) et d'urbanisation (PLU, politique volontariste d'aménagement du logement social et de la mixité).

Parmi les grands axes de sa politique actuelle, elle a décidé de développer l'axe culturel, afin de répondre aux exigences d'une population grandissante, nouvelle, jeune et dynamique et donc de créer une médiathèque digne de ce nom en plein cœur de ville, dans le bâtiment des anciens communs du château, autour desquels se regroupent la mairie et son pôle culturel (salles d'exposition), le pôle « familles, sports, solidarité », le centre communal d'action sociale (CCAS), et la maison de services au public (MSAP).

Consciente du déficit de l'offre culturelle et documentaire de la commune, la municipalité a choisi d'élaborer son Projet Scientifique et Culturel afin de déterminer les grands axes de fonctionnement du futur établissement mais aussi et surtout de définir les objectifs du projet de médiathèque sur la commune et les actions qui en découlent. Pour ce faire, les élus de la commune se sont impliqués rapidement dans le projet en associant les différents services de la collectivité ainsi que son personnel technique, la médiathèque Départementale et la DRAC.

1. L'identité du territoire

a) Le contexte territorial général

Présentation générale de la collectivité :

Eléments d'Histoire :

Solliès-Pont se situe au débouché du Gapeau, un fleuve qui a profondément marqué l'identité de la commune et l'a rendue prospère par la qualité de ses alluvions, propices à la culture et par la force hydraulique de ses eaux utilisée par de nombreux moulins. Il a de plus permis l'irrigation de la plaine agricole par un riche réseau de canaux d'arrosage. C'est de « Solliès la haute ville », village perché édifié à l'époque gallo-romaine, que sont nés les hameaux du Pont, des Toucas, et de Saint-Jean dit la Farlède. Le territoire des Solliès ne forme qu'un seul ensemble jusqu'en 1799, avant d'être partagé en quatre communes qui portent aujourd'hui les noms de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas et La Farlède.

Analyse de l'environnement :

Du point de vue géographique :

Solliès-Pont est une commune qui se situe au Nord Est de Toulon, à l'ouest de la vallée du Gapeau et à l'est du massif de la Sainte-Baume. Au milieu des figuiers, des vignes, Solliès-Pont est traversé par le fleuve côtier du Gapeau et par la voie ferrée. Localisée dans le département du Var, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la ville bénéficie d'une situation géographique privilégiée, traversée dans l'axe de la vallée par de grandes infrastructures de transport, telles que l'autoroute A57 qui relie Toulon à l'A8.

La ville de Solliès-Pont appartient à la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) depuis 1995. Cette intercommunalité regroupe actuellement les cinq communes du canton (Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Belgentier, La Farlède), ce qui rassemble 30 281 habitants (population totale légale INSEE 2015) sur un territoire d'une superficie de 83,61 km², soit une densité moyenne de 370 habitants par hectare.

Solliès-Pont, chef-lieu de canton, est un territoire équilibré qui maîtrise sa croissance démographique et adapte son parc de logements en conséquence. La qualité du cadre de vie et de l'environnement communal valorise les espaces naturels, en protégeant son patrimoine paysager et architectural. La ville poursuit son développement économique en confortant les commerces et services de proximité, la zone d'activité et l'agriculture.

Délimitée par les massifs boisés à l'Est et au Nord, la vallée du Gapeau à l'Ouest, la commune a conservé, dans les choix de développement, un certain équilibre dynamique respectueux des fonctionnements et des usages de chacun des espaces, préservant la richesse et la diversité paysagère et environnementale.

Du point de vue économique :

La redynamisation du centre-ville est l'un des enjeux du territoire, afin de conserver cette polarité historique de proximité en tant que lieu vivant et structurant du territoire. Cette volonté intègre des éléments constitutifs du fonctionnement du territoire (habitat, équipements, commerces de proximité, espaces publics, stationnement, ...). La commune cherche à renforcer les ancrages

identitaires des habitants au territoire, à limiter la dépendance aux énergies fossiles et à favoriser la création de liens sociaux.

Plus de 400 commerces et entreprises sont recensés sur le territoire.

Du point de vue des équipements et des services à la population :

La commune offre les services suivants :

- en terme de santé : une maison médicale, plusieurs cabinets médicaux, un centre médico-psychologique, un cabinet de radiologie, un cabinet d'analyses, plusieurs cabinets dentaires, trois pharmacies, plusieurs cabinets de kinésithérapeutes-ostéopathes, plusieurs cabinets d'orthophonistes, deux sages-femmes, plusieurs cabinets d'infirmières, deux EHPAD (Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- en terme de culture et de loisirs : une bibliothèque, une salle des fêtes, un espace associatif, un foyer quiétude, deux salles d'expositions, un stade de football, rugby et athlétisme, un dojo, un boulodrome, deux city stades, une salle de musculation, des jardins publics, trois campings, un cinéma. Un projet d'aire de jeux pour enfants, fitness en extérieur et parcours de santé est en cours de réalisation en 2019 sur les berges du Gapeau.
- en termes de sécurité et de services publics : un service départemental d'incendie et de secours (SDIS), un bureau de poste, un centre des impôts, une mairie, un centre communal d'action sociale, une réserve communale de sécurité civile, une gare ferroviaire, un office du tourisme, et le siège de la communauté de communes;
- pour l'enfance et la jeunesse : cinq écoles maternelles, cinq écoles élémentaires, deux collèges, une crèche, un relais d'assistantes maternelles, un centre de loisirs et un pôle jeunesse.

b) Le contexte socio-économique

La ville de Solliès-Pont compte une population de 11 230 habitants Sa superficie est de 17.7 km². Une constante progression de la croissance démographique portée par l'installation de nouveaux arrivants permet à la ville d'envisager une évolution autour de 15 000 habitants.

En 2015, la commune de Solliès-Pont comptait 4946 actifs occupés pour une population active totale de 6893 personnes. La commune comprend un peu plus de 71% d'actifs.

Concernant l'économie locale, la commune de Solliès-Pont voit son secteur du commerce, des transports et des services occuper pratiquement les trois quarts des entreprises et établissements présents. En termes d'emplois salariés, c'est également ce secteur qui emploie le plus. La ville conserve une économie agricole constante et de qualité.

Les Communes de la Vallée du Gapeau à laquelle appartient la Commune de Solliès-Pont a connu une forte croissance de 1975 à 1990, qui s'est traduite par l'arrivée de jeunes couples et de familles. Plus spécifiquement, sur le territoire de la commune de Solliès-Pont, une forte évolution de population a été constatée entre 1990 et 1999.

Ainsi, la population a doublé en 20 ans, entraînant une insuffisance du marché locatif pouvant accueillir les jeunes actifs.

Dans les années à venir, la ville s'attend à des transformations importantes dans certains quartiers. Ces derniers connaîtront des réaménagements structurants qui imposent d'anticiper dès aujourd'hui les besoins de la population en termes de services, commerces et équipements publics.

La demande en logement est forte, en particulier en matière de logement locatif social dont le parc comptait 617 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2019 soit 12 % du parc de résidences principales.

Dans ce contexte, la Commune de Solliès-Pont a initié ces dernières années la réalisation d'un certain nombre d'opérations de constructions neuves comportant du logement locatif social. La Commune de Solliès-Pont souhaite réaliser une opération d'aménagement sur son territoire communal au niveau du quartier des Laugiers Sud localisé à proximité immédiate du centre ancien et de la gare SNCF. Ce site constitue une dent creuse au sein d'un tissu pavillonnaire déjà constitué, à proximité immédiate du centre-ville.

Il verra la construction d'environ 450 logements, dont 50% seront dédiés à du logement locatif social. L'opération des Laugiers Sud propose une mixité sociale avec une part de logements libres et une part de logements sociaux mais également une mixité des formes urbaines avec des logements collectifs, des logements intermédiaires et des logements individuels. Le projet pourra permettre l'accueil de commerces et d'activités tertiaires complémentaires.

La construction d'un EHPAD de 78 lits est prévue sur le site ainsi qu'une école et une maison d'assistantes maternelles.

Tourisme :

Notre terroir, c'est le charme de la proximité, le calme à l'orée d'un bois la beauté d'une campagne verte et rafraichissante qui entoure les centres touristiques balnéaires du Var. On aime venir s'y détendre, s'y balader le long du Gapeau, dans les campagnes ou les collines, s'y régaler de produits du terroir, profiter de saveurs simples et d'instantanés heureux sur la place du centre-ville ou assister à une partie de pétanque au boulodrome...

En outre, la ville possède bien d'autres attraits : chapelles, vestiges d'un passé ancien, traditions bien ancrées.... Il conviendrait d'ajouter à cette liste les nombreuses festivités qui s'étendent du printemps à l'automne.

Un hôtel 2 étoiles de 57 chambres, un camping de 20 places, un camping à la ferme de 10 places, 8 gîtes et chambres d'hôtes assurent l'hébergement touristique sur la commune.

Intégration de la collectivité dans un ensemble plus vaste :

L'intercommunalité :

La commune de Solliès-Pont appartient à la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) depuis sa création en 1995. Cette intercommunalité regroupe actuellement les cinq communes du canton (Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Belgentier, La Farlède), ce qui rassemble 30 281 habitants (population totale légale INSEE 2015) sur un territoire d'une superficie de 83,61 km², soit une densité moyenne de 370 habitants par hectare.

La CCVG assure les compétences obligatoires qui sont l'aménagement de l'espace et le développement économique (subventions, gestion des zones économiques...). En termes de compétences optionnelles, la CCVG assure la protection et mise valeur de l'environnement par la gestion des eaux usées, la gestion et la protection des eaux du Gapeau, la réalisation et le financement d'un plan de

débroussaillage, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, le tourisme, l'aménagement numérique, le sport...

De plus, elle est responsable de la politique du logement et du cadre de vie, une compétence qui s'est traduite par l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat intercommunal.

La construction, l'entretien et le fonctionnement de certains des équipements culturels, sportifs et d'enseignement fait également partie des compétences facultatives déléguées à la CCVG, ainsi que l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Au sein du syndicat mixte, la CCVG travaille à l'élaboration et au suivi du schéma de cohérence territoriale SCoT Provence Méditerranée qui porte sur l'ensemble des 32 communes de l'aire toulonnaise.

c) Les pratiques culturelles

Les pratiques culturelles n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie sur la commune mais celles-ci rejoignent vraisemblablement celles du département à quelques exceptions près notamment du fait de la concentration de l'offre culturelle sur Toulon.

Il existe à Solliès-Pont une réelle dynamique culturelle vectrice de rapprochement entre les Solliès-Pontois. Sensibiliser, rayonner, investir l'espace public, mettre les événements au cœur du territoire : fédérer pour mieux vivre ensemble !

De nombreux festivals et expositions internationales sont le reflet de notre diversité culturelle.

Un ensemble de partenaires institutionnels et associatifs participent à l'action culturelle de notre cité.

La mise en valeur du patrimoine naturel et bâti est aussi un des axes forts de notre politique culturelle.

De nombreuses associations culturelles sont actives sur la commune : Les Boutis de la Vallée du Gapeau animent, un cours de boutis (activité traditionnelle de broderie), le Club Philatélique de la Vallée du Gapeau, l'Ecole Cantonale de Musique (cours de différents instruments, jazz, éveil musical), l'Ecole de musique de la Vallée du Gapeau (Enseignement musical en individuel et en groupe, chant individuel et chorale), l'Écomusée de la Vallée du Gapeau (Patrimoine), Gapeau FM (Station de radio de proximité, La Lyre du canton (Formation musicale intercommunale, Le jour se lève (Ateliers de comédies musicales, Zumba), une école de cirque, une école de danse, L'Atelier (arts plastiques, langues, informatique), un club de danse country, Lei Ginesto (traditions populaires et danses provençales), Kemetmaa (Egyptologie).

La ville soutient chaque année plusieurs événements culturels majeurs :

- Prix des incorruptibles (Avril / Mai)
- Concerts d'orgue
- Foire aux plants et Rencontre avec les artistes (Mai)
- Festival des chapelles (concerts et chorales) (Mai)
- Festivals de théâtre
- Conférences
- Fête de la musique (Juin)
- Festival du Château (musique, danse, variétés, humoristes), (Juillet)
- Fête votive de la Sainte-Christine (Juillet)

- Cinéma en plein air (Juillet / Août)
- Festival international de piano « Musique à la cour » (Août)
- Journées du patrimoine (Septembre)
- Expositions d'art (peintures, sculptures...) tout au long de l'année
- fête de la figue (produits du terroir) qui attire chaque année, fin août, un public de plus en plus nombreux.

Néanmoins la pratique des activités artistiques reste relativement faible et peu diversifiée. Dans l'aire toulonnaise, le cinéma reste l'une des activités les plus populaires, au détriment du théâtre et des lieux de lectures. La fréquentation de ces lieux concernent majoritairement les 35-50ans et très peu les plus de 65 ans, notamment en raison des difficultés de déplacements et d'accessibilité.

Enfin, et comme sur le reste du territoire national les pratiques culturelles évoluent largement depuis la fin des années 1990 et le boom de l'ère numérique. En effet, l'essor de la culture de l'écran est inévitable, en particulier chez les jeunes générations où celle-ci est déjà très présente dans leur quotidien. Ce phénomène va de pair avec le recul de la télévision et de la radio chez les jeunes générations, mais plus globalement le recul de la lecture de la presse et de livres toutes générations confondues.

2. La bibliothèque actuelle

a) Historique

En exécution d'une délibération prise le 17 décembre 1951 par le Conseil Municipal et approuvée le 30 juin 1952 par le préfet du Var, une Bibliothèque Municipale soumise à l'inspection de l'état est fondée à Solliès-Pont aux moyens de legs, de dons et de souscriptions. Le Maire nomme la bibliothécaire. Cette bibliothèque est prise en charge par les services de la Commune.

Le 28 avril 1986, le Maire M. Durier expose que la commune possède une bibliothèque publique, il affecte à cet effet les locaux de l'ancienne mairie au 1er étage. Depuis cette date le local a peu évolué, le mobilier est resté identique et la commune n'a que très peu investi dans ces locaux.

L'étage est aménagé pour recevoir la section adulte (109 m²) qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Le rez-de-chaussée de 35m² accueille la section jeunesse.

C'est un lieu chargé d'histoire, puisqu'en 1789 ce bâtiment appelé « Maison du Piquet » était devenu la première maison du « peuple ».

b) Statut et gestion de la bibliothèque

La bibliothèque est gérée en régie directe par la commune. La commune en définit le budget de fonctionnement, le règlement interne, les tarifs d'inscription, et le personnel qui la compose.

L'équipe qui est en place est constituée de trois agents municipaux:

Deux adjointes du patrimoine à temps complet et une adjointe administrative.

La section adulte est ouverte 20 heures par semaine du mardi matin au samedi matin.

Mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18 h

Mercredi : de 9h à 12h et de 15h à 18 h

Jeudi : de 15h à 18 h

Vendredi : de 15h à 18 h

Samedi : de 9h à 12h

La section jeunesse ouvre 12 heures au public du mardi au vendredi, les heures d'accueil aux scolaires se font en dehors des heures du public.

Mardi : de 16h à 18 h

Mercredi : de 9 h à 12h et de 15h à 18 h

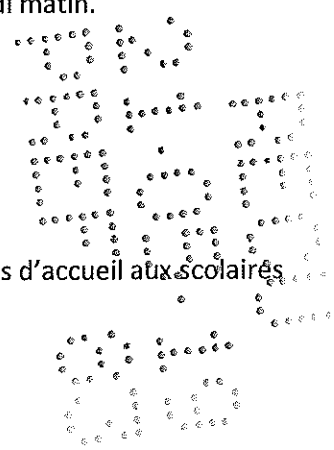
Jeudi : de 16h à 18 h

Vendredi : de 16h à 18 h

Nous avons également un partenariat avec la Médiathèque Départementale du Var (MDV) qui nous prête des ouvrages une à deux fois par an. La MDV organise des sessions de formations, auxquelles nous avons également accès.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 121 109 euros. Il contient principalement les frais de personnel, les dépenses courantes nécessaires à la bonne marche du service (fournitures, prestations de services).

Les achats de livres à hauteur de 3800 euros viennent s'ajouter à ce budget.



c) Site et bâtiment



Située en plein cœur du centre ancien, elle offre actuellement 144 m² de surface utile répartis sur deux niveaux, mais cette structure est devenue inadaptée en termes d'accessibilité, de confort d'usage et de surfaces. Le local est très sommaire, exigü, non accessible aux personnes à mobilité réduite et ne correspond plus aux besoins de la commune. Le bâtiment est inadapté au poids des livres, les poutres porteuses des planchers ayant dû être étayées. Les toitures sont délabrées, les systèmes de chauffage et de climatisation inadaptés...



Accès section adultes



Section adultes



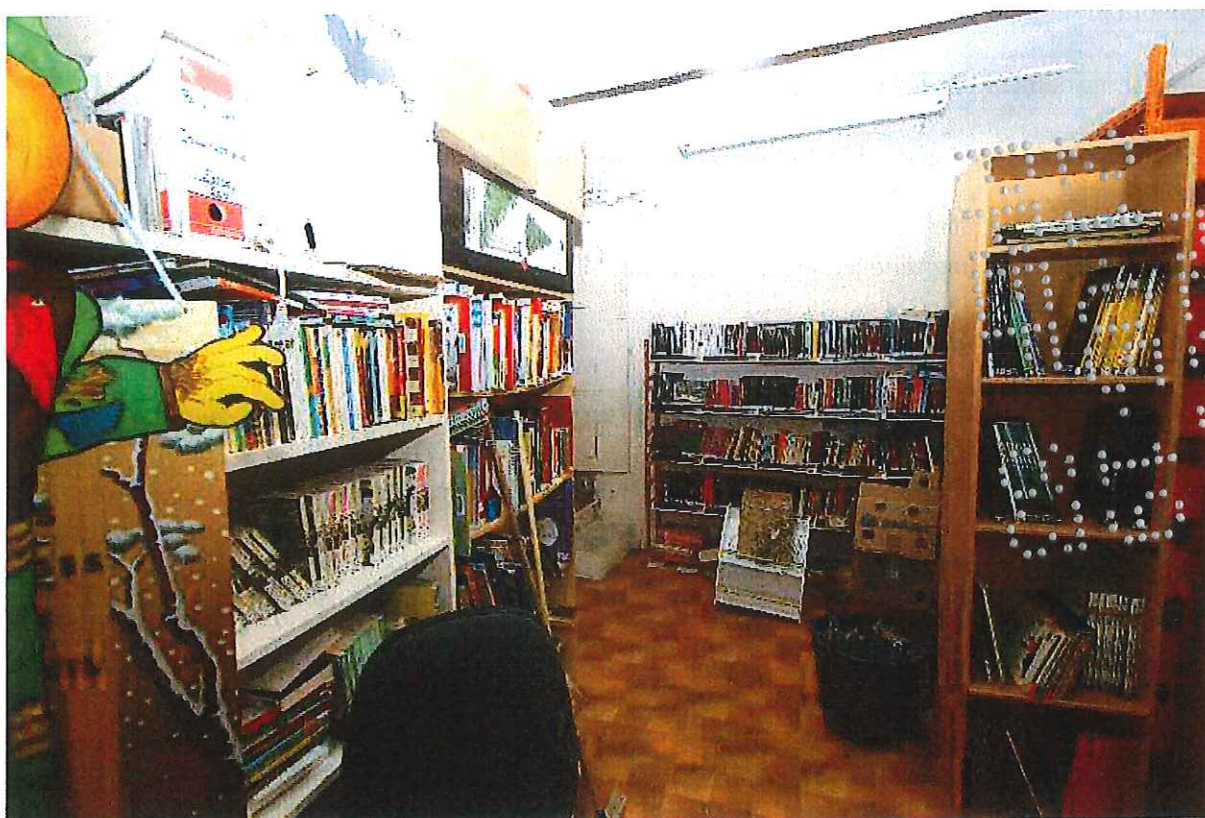
Section Adultes



Section jeunesse



Section Jeunesse



Section Jeunesse

d) Collections

Le budget conditionne la politique d'acquisition. Les locaux trop exigus entraînent bien évidemment une restriction du volume des acquisitions même en effectuant des tris fréquents.

A trop désherber, il serait regrettable de perdre notre fonds et par conséquent une partie des lecteurs. Le problème de place est intervenu très tôt.

Aujourd'hui notre fonds propre est constitué de 16 320 ouvrages auxquels nous ajoutons parfois 150 documents prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Les collections présentées concernent tous les genres : romans, policiers, récits et témoignages, livres à gros caractères pour les usagers mal voyants et documents.

Les documentaires et les livres à gros caractères ne sont plus renouvelés par manque de budget. La politique d'acquisition s'adapte donc aux attentes de son public, de son environnement, de ses missions :

Renouveler et développer les fonds de bandes dessinées en bibliothèque jeunesse

Limiter les acquisitions en philosophie et les documentaires en général.

Développer le roman noir, les récits de voyages, le fonds régional.

Acquérir les nouveautés qui paraissent ...

4 abonnements à des magazines adultes : Géo, Historia, 60 millions de consommateurs, Sciences avenir.

1 abonnement à un magazine jeunesse : j'aime lire.

Il n'y a pas de support numérique.

Le catalogue de la bibliothèque peut être consulté sur un poste informatique à l'étage.

La bibliothèque a été informatisée et équipée du logiciel « Orphée » en 2014.

L'informatisation a permis une efficacité accrue des services pour le public : rapidité du prêt, réservations des documents, mais aussi de la gestion interne : opérations liées aux prêts, statistiques.

e) Le public et les services au public

Il est évident que la bibliothèque municipale actuelle ne répond pas à la forte demande locale et l'offre n'est pas en adéquation avec les besoins des usagers.

Nous avons 509 inscrits (221 enfants + 288 adultes) pour 1700 prêts par an.

Ce qui représente un taux d'emprunteurs actifs de 4 % alors que les moyennes nationales annoncent 13% d'emprunteurs actifs.

Partenariat avec les écoles maternelles, primaires et la petite enfance :

13 Classes d'écoles maternelles : Houart Sauvat, Frédéric Mistral, Jules Rimbaud et Notre-Dame.

20 Classes d'écoles élémentaires : Frédéric Mistral, Alphonse Daudet, Notre-Dame, Jean Moulin, E. Astoin.

1 Crèche privée parentale « Pirouette et cacahuète » : 1 fois par mois

R.A.M (Relais assistantes maternelles)

Crèche Familiale « les petits pas ta ponts »

Crèche collective « les petits pas ta ponts »

} 6 x par mois ≈ 40 minutes

Lecture en bibliothèque jeunesse le mercredi matin une fois par mois.

On estime que 1050 enfants bénéficient de ce partenariat bibliothèque/écoles qui débouche sur le prix « des Incorruptibles », et qui voit son succès grandir d'année en année avec 33 classes participantes !

Partenariat avec la maison de retraite :

Atelier prévu à partir de septembre 2019 avec l'établissement des Figuiers.

f) Diagnostic critique avec ses forces et ses faiblesses

Le problème de la bibliothèque actuelle, outre le faible budget d'acquisition, c'est aussi l'absence de salles polyvalentes pour la lecture, la détente, le numérique.

Il n'est pas possible d'organiser une salle par manque de places dans les locaux actuels. Actuellement toutes les rencontres d'auteurs, printemps des poètes, expositions ou autres animations se déroulent dans d'autres locaux de la commune et cela pose un problème d'image pour la bibliothèque qui n'est plus représentative de ce milieu culturel.

Un autre problème vient du fait que la ville est en pleine expansion mais la bibliothèque ne peut évoluer par manque de place.

Dans la salle principale des adultes, les rayonnages sont trop remplis, trop serrés, difficiles à atteindre parfois pour les usagers. Nous leur venons régulièrement en aide...

Les abonnés viennent presque tous de la commune, quelques-uns de Cuers, Solliès-Toucas, Belgentier, Rocbaron.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, nombreux sont ceux qui pensent que la bibliothèque n'est pas suffisamment connue de la population, et l'ensemble des non usagers ignore son existence ou ne

situe pas bien l'établissement. La faible fréquentation vient aussi de la faible visibilité de l'établissement car il n'y a pas de signalétique directionnelle.

La bibliothèque actuelle est sous-utilisée alors que son offre est bonne et appréciée.

En résumé, nous pouvons dire que la situation est globalement insatisfaisante pour la commune qui flirte avec le seuil de 12 000 habitants, notamment pour ce qui concerne la petitesse du local dédié, le peu d'ouverture au public, la faible diversité des collections représentées, le faible budget d'investissement et donc le manque d'actions culturelles.

Cependant, face à la situation actuelle, il est urgent que Solliès-Pont s'équipe d'une bibliothèque médiathèque aux normes, accessible à tous, et correspondant aux attentes d'une commune, chef-lieu de canton rassemblant plus de 40 000 habitants. Ce projet permet ainsi d'envisager le développement de l'action culturelle sur l'ensemble du canton en proposant un équipement de proximité, des livres pour tous les âges, ainsi qu'un accès aux nouvelles technologies et aux supports multimédias.

Sur deux niveaux, la future médiathèque de Solliès-Pont permettra outre sa fonction première, de créer un lieu d'accueil d'évènements culturels et une salle d'animation (projection, exposition, musique, conférences, partenariats associatifs...).

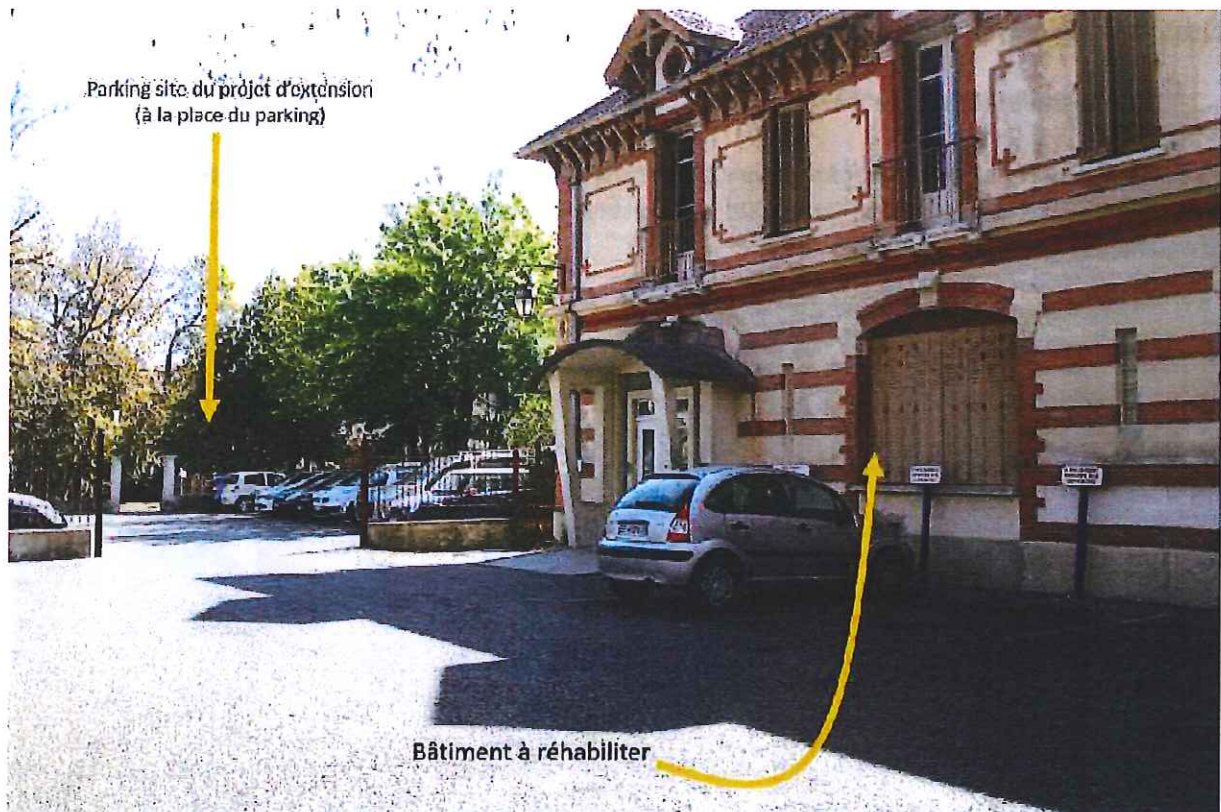


3. Le projet de médiathèque

a) Le site et le bâtiment

A ce stade de la réflexion, la commune projette d'installer la médiathèque dans une partie des communs du château (photo ci-après). Ces locaux feront l'objet de restructuration, de consolidation des planchers et d'une extension.





C'est au XIX^{ème} siècle que les extensions et les communs du château sont construits. Les communs deviennent propriétés communales en 1998. Une partie des communs abrite déjà le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Pôle « Familles – Sports – Solidarité » et la Maison de Services au Public.

Le projet permettra de porter les surfaces dans l'œuvre à environ 1000m² pour 700 m² de surface utile.

Une étude de faisabilité et de programmation doit être menée en 2019. L'étude devra dégager des scénarios techniques et financiers permettant à la commune de définir précisément son projet.

A partir des contraintes inhérentes au bâtiment existant, l'objectif de la municipalité auquel la maîtrise d'œuvre devra répondre, est de réaliser un bâtiment public remarquable, répondant d'une part, à un objectif de performance énergétique (à minima RT 2012) et d'autre part, à un souhait d'associer patrimoine et modernité. En effet, la question de l'insertion architecturale contemporaine en relation étroite avec l'existant et le tissu ancien du centre village, en particulier sur l'extension envisagée sera particulièrement approfondie.

La municipalité souhaite réaliser à travers ce projet une vitrine contemporaine implantée dans le centre ancien, largement ouverte sur le parc arboré du château et profitant des nombreux atouts du site.

b) Missions et enjeux

Conformément au manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, la médiathèque de Solliès-Pont sera « le centre local d'information (...) accessible à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social ».

La future médiathèque de Solliès-Pont a pour ambition de devenir l'établissement socioculturel de proximité répondant à plusieurs enjeux :

- Rendre la culture accessible à tous : la médiathèque, par la diversité de ses collections, animations, expositions, ateliers et services, constitue un des lieux culturels les plus accessibles. Elle devra être un lieu de ressources pour l'information, les loisirs, la culture, et la formation des habitants.
- Devenir un vrai lieu de vie artistique et culturel : la médiathèque proposera des animations, des ateliers d'écritures, des conférences, des débats, des projections, organisera des expositions et des stages (musique, arts plastiques...) et accueillera des spectacles vivants, et ce pour tous les âges.
- Participer à l'aménagement du territoire : l'implantation de la future médiathèque dans le centre-village relève de la volonté municipale d'achever la requalification urbaine de cet îlot en améliorant le cadre de vie des habitants. Le développement d'infrastructures et de services est également un facteur d'attractivité, de dynamisme et de gage de qualité de vie dans la commune. L'implantation de la future médiathèque dans les anciennes écuries du Château relève de la volonté municipale de poursuivre la rénovation et la mise en valeur du patrimoine.

c) Collections

Le ministère de la culture préconise un minimum de 2 documents par habitants sachant que la moyenne nationale est de 2,7 documents par habitants. La médiathèque de Solliès-Pont proposera donc au minimum 24 000 documents.

Cette montée en puissance se fera progressivement dans les années suivant l'ouverture de la nouvelle bibliothèque.

Ce volume documentaire comprendra une offre en imprimés (dont livres, albums, BD) et une offre en supports multimédia (DVD et CD).

Malgré l'augmentation de l'offre en ligne, ces supports sont toujours appréciés par les publics (notamment le DVD) et constituent encore une source d'attractivité pour la médiathèque.

L'attractivité sera d'autant plus importante qu'aujourd'hui ces collections multimédia sont inexistantes. Cette offre sera complétée par les fonds spécifiques (fonds local, fonds cinéma, fonds de conservation jeunesse) et par une offre de périodiques (abonnements et achats).

Une charte documentaire sera rédigée et révisée régulièrement pour présenter les collections de la médiathèque, sachant que celle-ci expliquera les choix d'acquisition aux usagers. La politique documentaire tiendra compte des spécificités et de la diversité des publics ainsi que de l'évolution des attentes et des pratiques de la population.

Le tableau de répartition des collections sera défini dans le programme de la future médiathèque, sachant que celle-ci pourra développer certains fonds spécifiques, tels que :

- Un fonds petite enfance / famille visant à favoriser l'habitude de lecture dès le plus jeune âge et à lutter contre les inégalités d'accès à la culture, tout en proposant des titres adaptés et en accompagnant les parents de jeunes enfants et les professionnels de la petite enfance.

- Des livres en gros caractères et des livres audio : pour permettre aux personnes malvoyantes d'accéder à la littérature. Les livres audio sont également demandés par des personnes n'ayant pas le temps de lire ou souhaitant expérimenter la littérature sous une autre forme.
- Un fonds de langues étrangères. Ce fonds sera créé pour les adultes et la jeunesse afin de permettre une première approche des langues et d'en accompagner l'apprentissage. Il pourra être complété par divers supports (papier, CD, numérique...).
- Un fonds local : permettant à la population, aux nouveaux arrivants, ainsi qu'aux touristes de mieux connaître la région et de s'approprier l'histoire et le patrimoine local.
- Un fonds scientifique orienté vers l'environnement, les technologies et les nouvelles énergies.
- Un point presse. La bibliothèque sera abonnée à plusieurs revues et journaux et proposera également des titres de magazines spécifiques et thématiques achetés ponctuellement.
- Une vidéothèque. Elle répondra à d'autres pratiques et permettra de toucher d'autres publics. Le fonds sera constitué de fictions et de documentaires vidéo pour adultes et enfants et permettra de voir ou revoir les films à succès et de découvrir d'autres productions.
- Des ressources numériques. Le numérique fera partie intégrante de l'offre documentaire de la médiathèque. A l'heure où les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont en perpétuelle mutation et de plus en plus présentes, la bibliothèque, lieu de savoirs, a un rôle médiateur et formateur à jouer.

La présentation des collections sera aérée et ouverte, afin de favoriser la lisibilité et l'appropriation de l'espace par le public. Les étagères seront relativement basses afin de permettre leur accès au plus jeunes et aux personnes à mobilité réduite. Ces collections seront organisées en plusieurs secteurs en fonction de leurs thématiques : fiction/documentaire/multimédia...

d) Publics et services aux publics

Les citoyens sont à la recherche d'un lieu dans leur commune où on se rencontre, où on discute, où on échange, où on apprend, et où on se détend. Des espaces devront donc être aménagés pour permettre cette convivialité.

La bibliothèque devra servir l'ensemble de la population, quelles que soient les situations personnelles, et être accessible à tous.

De ce fait, il faudra faciliter l'accès des publics éloignés des livres et de la pratique des médias.

Pour cela, plusieurs axes d'actions seront proposés :

Premier axe : Faciliter l'accès à la médiathèque à tous les publics.

Offrir de nouveaux horaires d'ouvertures afin de rendre de nouveaux services à une population dont les pratiques culturelles changent rapidement (nomadisme, développement des horaires de travail atypiques en particulier chez les publics les plus fragiles, etc.).

Proposer des portages à domicile aux personnes malades et/ou dépendantes, car les seniors constituent un lectorat très important.

Deuxième axe : Élargir les missions de la médiathèque et développer les prestations offertes.

Proposer des ateliers de partage du savoir et du savoir-faire (numérique, veillées, lectures, couvertures de livres, etc.), afin d'encourager la curiosité et de permettre aux publics d'expérimenter les apprentissages avec plaisir.

Devenir un service public numérique de proximité et organiser des ateliers publics numériques en fonction des besoins et de la demande des citoyens.

Troisième axe : Renforcer les synergies avec les acteurs locaux.

Renforcer les relations avec les C.D.I des Collèges de la Commune (Le Castellas, Vallée du Gapeau).

Intervenir dans les maisons de retraite Les Figuiers et Félix Pey à la rencontre de nouveaux publics.

Mener des actions dans les quartiers où sont implantées les structures de la Petite Enfance (crèches, RAM, etc.), car c'est dès la petite enfance que s'acquiert le goût de la lecture.

Proposer des actions en lien avec les partenaires locaux, et à cette fin recenser les ressources disponibles auprès du guide des associations locales afin de repérer celles avec qui il est envisageable de monter des projets.

Quatrième axe : Symboliser et déployer l'identité culturelle de Solliès-Pont

Devenir un véritable lieu de vie artistique et culturel dans le périmètre des salles Baboulène et Léon Vérane (Les Arts au Château), où sont exposées régulièrement des œuvres de peinture, de sculpture ou d'aquarelle de portée internationale, qui attirent un public toujours plus nombreux, ce qui favoriserait le croisement des publics.

S'inscrire pleinement dans le cadre de manifestations locales : Printemps des Poètes, Nuit des Bibliothèques, Semaine bleue, hommage aux auteurs locaux (La Sinse, Jean Aicard, Paul Maurel, Thyde Monnier, etc.).

Ainsi la médiathèque fera écho aux manifestations culturelles locales, départementales voire nationales (salon du livre, printemps des poètes, semaine de la francophonie, semaine de la presse à l'école, fête de la musique, fête du livre pour la jeunesse, journée européenne du patrimoine, prix littéraires, fête de la science, ...). Ces actions donneront lieu à une programmation annuelle soutenue par une communication propre à la médiathèque et bien identifiable.

Les services : La médiathèque de Solliès-Pont proposera des services modernes adaptés aux nouvelles pratiques artistiques et culturelles :

- Possibilité de consulter en ligne le catalogue relatif aux ouvrages et aux diverses prestations.
- Accès à Internet sur postes informatiques, tablettes ou sur des terminaux personnels par la Wi-Fi.
- Accès aux informations de la bibliothèque via sa page web.
- Possibilité d'imprimer ou de photocopier des documents.
- Point presse et kiosque citoyen équipé d'une fontaine à eau et d'une machine à café.
- Espaces pour se détendre, consulter les documents. Ils seront conçus de manière à permettre une appropriation par les divers usagers et une multitude d'usages. Le bâtiment et le mobilier devront permettre de faire évoluer des services modulables et réaménageables, notamment pour les expositions. Un soin particulier sera apporté à l'aménagement intérieur afin de favoriser le confort et la convivialité du lieu.
- Des espaces de travail individuel ou en groupe.
- Une boîte de retour permettant de rendre les documents en dehors des heures d'ouverture.

Ouvrir grand la médiathèque :

Pour faciliter l'accès en accord avec les temps de vie des actifs, il faut adapter de nouveaux horaires.

La question des horaires d'ouverture est au cœur de l'actualité et du débat (Rapport Erik Orsenna) : « De façon schématique nous pouvons dire que dans beaucoup de lieux, [les horaires d'ouverture] coïncident avec les horaires de travail : les bibliothèques sont le plus souvent ouvertes en journée, fermées lors de la pause méridienne, fermées tôt le soir, fermées le dimanche. On ajoutera qu'elles sont

généralement aussi fermées le lundi, jour de repos pour les commerçants. Les actifs et les familles sont ainsi les premiers pénalisés ».

35 à 40% du temps de travail de l'équipe doit être consacré au travail interne (préparation et retrait des commandes, veille documentaire, veille professionnelle, préparation des documents, préparations des animations, réunions...).

60 à 65% du temps de travail est consacré au service au public : accueil du public, accueil des groupes (scolaires, petite enfance...) animations et actions hors les murs.

Aussi, les plages d'ouverture au public où l'on capte le plus de monde, à savoir le samedi et en soirées paraissent envisageables.

L'objectif visé est d'ouvrir 24 heures au public, soit 2 heures de plus que la moyenne nationale. Une enquête sera menée auprès du public pour connaître ses besoins en termes d'horaire.

A ces horaires d'ouverture au public, il faut ajouter l'accueil des classes et des groupes. Si ce temps n'est pas suffisant il faudra envisager de recevoir les classes pendant les horaires d'ouverture puisque l'on disposera de salles supplémentaires.

Evolution des amplitudes horaires hebdomadaires entre 2011 et 2015 (source rapport Orsenna) :

Taille de la commune où est située la bibliothèque (en nombre d'habitants)	Amplitude horaire hebdomadaire moyenne		
	2011	2015	Evolution
100.000 habitants et plus	41	42	1
De 40.000 à 99.999 habitants	33	33	0
De 20.000 à 39.999 habitants	27	29	2
De 5.000 à 19.999 habitants	22	22	0
De 2.000 à 5.000 habitants	14	15	1
Moyenne sur l'ensemble des bibliothèques	19	20	1

La mise en œuvre de ces objectifs nécessite des moyens humains et financiers, facteurs essentiels à leur réussite et à leur efficacité.

e) Moyens et fonctionnement

Moyens humains :

Le Ministère de la culture et de la communication préconise un emploi à temps complet pour 2000 habitants et au moins 50% d'emplois qualifiés de catégorie A ou B.

L'effectif dépend également du nombre de sections (prêt et consultation adultes, jeunesse, audiovisuel, multimédia) et de l'organisation du bâtiment (plain-pied ou sur plusieurs niveaux).

Dans notre cas de figure, la commune envisage le renforcement de l'équipe actuelle pour la porter à 7 agents ETP.

- 1 agent de catégorie A : Bibliothécaire territoriale – temps complet
- 4 agents de catégorie C : 1 adjoint administratif – temps complet ; 1 adjoint administratif – temps de travail 50 % - 2 adjoints du patrimoine – temps complet
- 3 adjoints d'animation – temps partiel 50%
- Intervention de bénévoles et partenariat des associations : équivalent à 1 temps plein.

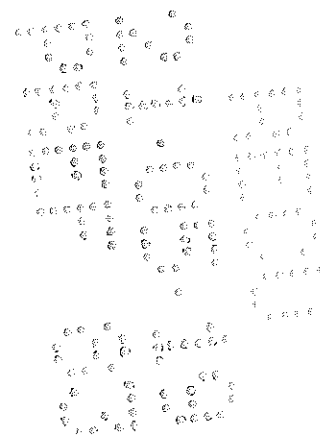
Développement des compétences professionnelles par la formation:

- Intégration de l'offre numérique
- Développement des publics (relations intergénérationnelles – artistique...)
- Développement des projets en partenariats
- Direction d'équipe avec professionnels/bénévoles.

Implication des bénévoles :

- Bénévoles formés sur des thématiques à définir.

La formation du personnel, bénévole et salarié, est un point essentiel. En effet, le personnel devra s'approprier les nouveaux outils.



Moyens financiers :

Fonctionnement : le coût total du personnel sera d'environ 241 000 euros. (Sans compter les formations à envisager qui pourraient être payantes).

Actuellement, le budget annuel d'acquisition (entre 3500 et 3800 euros) permet d'acheter environ 180 nouveaux ouvrages, ce qui est très largement insuffisant. Aussi, ce budget annuel sera accru pour atteindre 2 euros/habitant (soit 24 000 euros environ/an) conformément aux recommandations et maintenu chaque année.

Un stock entier sera constitué dès la première année à hauteur de 100 000 euros pour enrichir le fond de base et remplir les rayonnages à l'ouverture de la médiathèque. Un budget d'animation spécifique pourra être prévu chaque année afin d'organiser des événements culturels (environ 1 000 euros).

	Réel 2018	BP 2019	prévisionnel
Frais de fonctionnement			
Electricité	4 858 €	5 000 €	20 000 €
Eau	82 €	180 €	720 €
Contrats d'entretien et de maintenance (vérifications électriques/vérification incendie/maintenance logiciel)	1 008 €	1 240 €	4 960 €
Internet	432 €	450 €	1 800 €
Téléphone	600 €	600 €	600 €
Ménage	4 072 €	4 100 €	16 400 €
Fournitures d'entretien, fournitures non stockées etc.	293 €	320 €	1 280 €
Assurances	922 €	930 €	3 720 €
Total frais de fonctionnement	12 267 €	12 820 €	49 480 €
Bibliothèque			
Achats livres	3 785 €	3 500 €	24 000 €
Abonnements magazines	287 €	300 €	
Fournitures administratives	- €	300 €	1 200 €
Total budget bibliothèque	4 072 €	4 100 €	25 200 €
événementiel/ communication			1 000 €
Dépenses de personnel			
Dépenses de personnel	104 770 €	108 210 €	241 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BIBLIOTHEQUE	121 109,46 €	125 130,00 €	316 680 €

Conclusion :

Les impacts attendus au regard des objectifs fixés sont très variés. On peut citer notamment :

- La contribution au développement du Livre et de la lecture (esprit critique) auprès de tous les publics grâce à l'acquisition variée et adaptée à la typologie des différents publics.
- La démocratisation de l'accès à la culture grâce à la mise en place d'actions culturelles régulières issues d'une programmation concertée et cohérente répondant aux attentes et aux besoins.
- La contribution au développement des pratiques et « cultures numériques » par l'élargissement de l'offre grâce à l'accès aux ressources numériques.
- L'amélioration à la diffusion de l'information et de la documentation (exercice de la citoyenneté).
- La formation continue et l'autoformation professionnelle
- Favoriser la réussite scolaire et par la même l'égalité des chances : mise en place de projets pédagogiques, liens avec les nouveaux rythmes scolaires
- La création de liens, de moments de partage et d'échanges
- La formalisation des partenariats institutionnels et associatifs, la coopération avec les acteurs culturels locaux et régionaux
- Une extension des actions hors les murs

Le projet scientifique et culturel de la médiathèque s'inscrit parfaitement dans une dynamique de cohésion sociale, pour un avenir à partager, en faisant du service un véritable lieu du vivre ensemble:

- en proposant des espaces qui agissent comme des facilitateurs sociaux, créateurs de liens et d'échanges, des promoteurs de valeurs positives, comme les valeurs de convivialité et de communauté ;
- en proposant des services qui s'adaptent aux mutations technologiques, économiques, culturelles pour répondre en permanence aux besoins et aspirations des usagers, des citoyens et de la société.

Le projet scientifique et culturel de la médiathèque de Solliès-Pont fait partie des grandes orientations de développement et d'aménagement de la ville, il représente un enjeu majeur du devenir de la politique de la lecture publique sur notre territoire dans un souci de service public et pour l'intérêt général.

ANNEXES

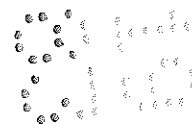
1. Calendrier prévisionnel

2. Plan de situation dans la localité et plan de masse du bâtiment



Calendrier prévisionnel :

DATE -ECHEANCE	OBJET
Avril 2019	Elaboration du PSC – choix des pistes de projet dépôt dossier demande de subvention DRAC pour les études programmatiques.
Mai- juin 2019	Etudes programmatiques
Juillet –Août 2019	Rédaction du marché de maîtrise d'œuvre
mi- Septembre 2019	Lancement de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) Finalisation du programme
mi- Octobre 2019	Remise des offres – Analyse
novembre 2019	audition des candidats et choix du maître d'œuvre.
Décembre 2019	Notification du Marché de MOE
Février 2020	APS – chiffrage accompagnement BDM Réalisation des entretiens d'embauche pour le poste de Responsable de la médiathèque
Mars 2020	APD - Chiffrage de l'opération par l'équipe MOE
Avril 2020	Dépôt du PC – Dépôt des demandes de subventions aux partenaires (ETAT, DRAC, Région PACA, Département)
Mai- juin 2020	Rédaction du DCE
juillet 2020	Publication du DCE du marché de travaux
Octobre 2020	CAO et négociations avec les entreprises
Novembre 2020	Attribution des marchés aux entreprises
Janvier 2021	Démarrage des travaux Lancement avis de recrutement du responsable de la médiathèque. Création de poste
Juin 2021	Choix du recrutement du responsable de la médiathèque
Décembre 2021	Inauguration et ouverture de la Médiathèque



Plan de situation :

